



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

p.B.51.30.Chypre - CE/pb

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse  
 Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Berne, le 22 janvier 1976

Ambassade de Suisse

A n k a r a

*A. J. J. J.*

à	SA						
date							
visé							
29 JAN. 1976							
222.22							

Intérêts suisses à Chypre

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous nous référons à votre lettre du 24 novembre 1975 relative aux entretiens que votre premier collaborateur a eus auprès des Ambassades de plusieurs Etats européens à Ankara au sujet de la sauvegarde des biens étrangers situés dans la partie turque de l'île de Chypre. Nous avons pris connaissance avec intérêt des perspectives de succès encourageantes qui s'ouvrent aux pays qui sont intervenus auprès du Ministère turc des affaires étrangères.

En ce qui concerne les intérêts suisses, l'administration chypriote-turque n'a, jusqu'à ce jour, pas réagi aux requêtes qui lui furent adressées soit directement par nos ressortissants (selon les instructions annexées à la note que l'administration chypriote-turque vous avait adressée le 13.2.75), soit par l'intermédiaire d'une filière officieuse que nous avons utilisée pour transmettre aux autorités chypriotes-turques les communications et requêtes des ressortissants suisses.

Au cours du voyage de service qu'il a effectué à Nicosie en décembre dernier, M. l'Ambassadeur J. Rüedi a saisi l'occasion d'un entretien avec M. Denktash pour lui remettre une liste des dossiers suisses en suspens. M. Denktash lui a promis de faire tout ce qui était en son pouvoir pour que les intéressés suisses soient rapidement informés. Il a ajouté qu'il n'y avait pas de mauvaise volonté de la part de l'administration chypriote-turque et que le retard était uniquement d'ordre administratif.



- 2 -

M. Rüedi a également exposé la situation à M. l'Ambassadeur Asaf Inhan, Chargé d'affaires turc à Chypre, à qui il a aussi remis une liste de tous les dossiers suisses en suspens. M. Inhan l'a assuré qu'il chargerait personnellement le représentant turc au sein d'une commission spécialement créée il y a peu de temps pour examiner le problème, de s'occuper des dossiers suisses.

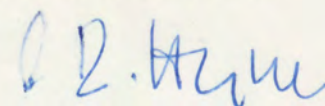
Vu, d'une part, l'inaction de l'administration chypriote-turque et, d'autre part, cette première manifestation d'un soutien turc, nous estimons qu'il conviendrait d'intervenir sans tarder auprès du Ministère turc des affaires étrangères pour exploiter cette ouverture. Nous vous saurions gré de donner connaissance au Ministère des affaires étrangères des démarches que nos ressortissants et nous-mêmes avons entreprises jusqu'à ce jour en vue d'obtenir la restitution ou l'indemnisation des biens suisses situés dans la partie turque de l'île de Chypre. A cette occasion, vous voudrez bien remettre au Ministère une note accompagnée d'une liste de tous les cas suisses en suspens en le priant de les faire enregistrer par l'autorité compétente (Département de planification et d'exécution des affaires de Chypre ?) et de nous faire connaître dès que possible la prise de position de celle-ci. Par cette première démarche, nous aimerions obtenir de la part des autorités turques une reconnaissance de principe des droits des propriétaires suisses.

En annexe, vous trouverez une copie de la lettre de notre Ambassade à Tel-Aviv du 18.12.75, accompagnée d'une liste de tous les dossiers suisses en suspens.

Les requérants suisses, de leur côté, viennent d'être informés par nos soins des démarches que nous avons entreprises jusqu'à ce jour dans le but de faire aboutir leurs revendications. En outre, nous les avons invités à nous donner connaissance, d'ici la fin du mois de février, des communications qui leur parviendraient de la part de l'administration chypriote-turque.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DIRECTION POLITIQUE

Annexe mentionnée

A. Hegner